

Situation

Pierre DUVAL habite la banlieue parisienne. Il vient d'obtenir un BEP de maçonnerie. L'A.N.P.E. lui a communiqué les coordonnées d'une entreprise à contacter, à Paris. Il a téléphoné et obtenu un entretien avec le chef d'entreprise.

A partir de cette situation et de vos connaissances, répondre au questionnaire dans les emplacements prévus à cet effet.  
Lire attentivement les consignes. (1 point sera enlevé pour non respect des consignes).

1-

1.1. Traduire le sigle A.N.P.E.

-

1 pt

1.2. Citer deux autres organismes pouvant aider un demandeur d'emploi dans ses recherches.

-

-

1 pt

1.3. Pierre a préparé un curriculum vitae pour l'employeur.

1.3.1. Citer les trois principaux types d'informations que doit contenir un C.V.

-

-

-

1,5 pt

1.3.2. Répondre par OUI ou NON aux deux affirmations suivantes :

- un curriculum vitae doit être signé .....

- un curriculum vitae doit être manuscrit.....

1 pt

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE

SESSION 2000

**G.A.P.** industriel alimentation  
**B.E.P.** Secteur A - 9 JUIN -

**Epreuve :**  
Vie Sociale et Professionnelle

Coefficient { **G.A.P.** :  
**B.E.P.** : 1

Durée { **G.A.P.**  
**B.E.P.** 30 mn

Page 1/5

1.4. Après l'entretien, Pierre signe son premier contrat de travail. Il est engagé pour une durée de 6 mois.

1.4.1. Indiquer le type de contrat de travail proposé à Pierre. (pas d'abréviation).

-

1 pt

1.4.2. Citer deux obligations de Pierre en tant que salarié.

-

-

2 pts

2 - Le père de Pierre devait le conduire à son rendez-vous. Mais ce jour-là, en raison d'un pic de pollution atmosphérique, Pierre est obligé de prendre le bus.

2.1. Citer deux polluants de l'air particulièrement observés lors d'un pic de pollution.

-

-

1 pt

2.2. Citer deux mesures individuelles et deux mesures collectives pour réduire la pollution de l'air occasionnée par les véhicules en ville.

Mesures individuelles

Mesures collectives

-

-

2 pts

-

-

2.3. Compléter le tableau en indiquant deux conséquences de la pollution atmosphérique sur l'environnement et deux sur l'organisme.

2 pts

Conséquences sur l'environnement	Conséquences sur l'organisme
-	-
-	-

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE

SESSION 2006

**C.A.P.**  
**B.E.P.**

Secteur A - 9 JUIN -

**Epreuve :**

Vie Sociale et Professionnelle

Coefficient { C.A.P. :  
B.E.P. : 1

Durée { C.A.P.  
B.E.P. 30 mn

Page

2/5

3 - Sachant qu'il est embauché et qu'il va percevoir un salaire net de 6 080 F/mois, Pierre se renseigne pour l'achat d'un cyclomoteur de type "Booster". Il se rend dans plusieurs magasins et est intéressé par un modèle à 13 590 F. On lui propose d'effectuer son achat au comptant ou à crédit (10 mensualités de 1 550 F).

3.1. Expliquer la signification de l'expression "paiement comptant".

1 pt

3.2.1. Enoncer le principe du paiement à crédit.

1 pt

3.2.2. Calculer le prix de revient du "Booster" dans le cas d'un achat à crédit.

1 pt

3.3. Citer un avantage et un inconvénient pour chacune des 2 formules de paiement.

ACHAT AU COMPTANT

\* Avantage :

\* Inconvénient :

2 pts

ACHAT A CREDIT

\* Avantage :

\* Inconvénient :

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE	SESSION 200 0	
<b>G.A.P.</b> <b>B.E.P.</b> Secteur A - 9 JUIN -	Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle	
Coefficient { <b>G.A.P.</b> : <b>B.E.P.</b> : 1	Durée { <b>G.A.P.</b> <b>B.E.P.</b> 30 mn	Page 3/5

3.4. Pierre quitte le magasin avec une offre préalable de crédit pour l'achat du "booster". Il n'a pas signé cette offre.

Lire le document 1 annexé, et répondre aux questions suivantes :

3.4.1. Préciser le délai dont dispose Pierre pour signer cette offre.

0,5 pt

3.4.2. Dire si Pierre est définitivement engagé dans le crédit après signature de cette offre. Justifiez votre réponse.

1 pt

3.4.3. Indiquer dans quelle catégorie de dépenses Pierre devra inclure ce remboursement de crédit

\* dépenses fixes non compressibles

1 pt

ou \* dépenses courantes

ou \* dépenses équipement - renouvellement

(rayer les 2 réponses fausses)

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE

SESSION 2006

~~C.A.P.~~  
**B.E.P.**

Secteur A - 9 JUIN -

Epreuve :

Vie Sociale et professionnelle

Coefficient { ~~C.A.P.~~ :  
B.E.P. : 1

Durée { ~~C.A.P.~~  
B.E.P. 30 mn

Page 4/5

# LE CRÉDIT A LA CONSOMMATION

Vous souhaitez faire un achat  
et obtenir un prêt  
pour en assurer le règlement.  
Comment la loi vous protège-t-elle ?

## AVANT DE SIGNER



Le vendeur ou l'établissement de crédit doit vous remettre une proposition écrite, appelée offre préalable, qui doit indiquer :

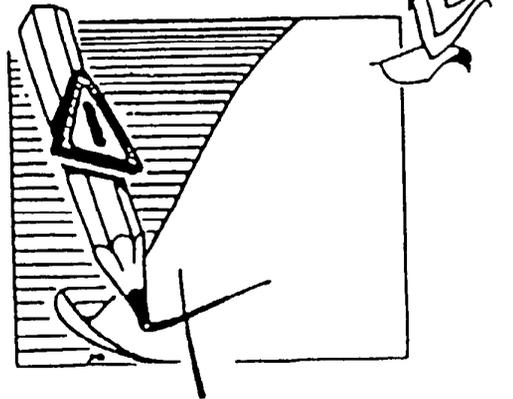
- le nom et l'adresse du prêteur,
- votre nom et votre adresse,
- le bien ou le service acheté et son prix au comptant,
- le montant du crédit, son taux d'intérêt et sa durée,
- le nombre et le montant des échéances de remboursement,
- le coût total du crédit.

cette proposition est valable 15 jours

- Vous n'êtes pas obligé de la signer dès qu'elle vous est remise. Vous avez le droit de l'emporter chez vous pour la lire tranquillement.
- Si vous décidez de l'accepter, elle devient votre contrat de crédit. Toutefois, si l'établissement de crédit se réserve le droit d'accepter votre dossier, le contrat n'entrera en vigueur que s'il vous fait connaître sa décision d'honorer le prêt que vous avez demandé.

## AU MOMENT DE SIGNER

- Lisez bien le contrat,
- Vérifiez que toutes les rubriques sont bien remplies,
- Vérifiez que le contrat porte bien la date du jour où vous le signez,
- N'oubliez pas de conserver l'exemplaire qui vous est destiné,
- Ne signez pas de traites,
- Ne signez pas de contrat en blanc,
- Rappelez vous qu'en signant vous vous engagez à respecter toutes les conditions du contrat.



## APRES AVOIR SIGNÉ

un délai pour réfléchir

A partir du jour de votre acceptation, vous disposez d'un délai de réflexion pour revenir sur votre engagement. Ce délai est en principe de 7 jours.

Toutefois, si vous avez expressément demandé la livraison immédiate de votre achat. Il est réduit et expire :

- le troisième jour lorsque la livraison intervient dans les trois jours qui suivent votre acceptation,
- le jour de la livraison lorsque celle-ci intervient entre le quatrième et le septième jour qui suivent votre acceptation.

à l'issue de ce délai :

- ou bien vous ne revenez pas sur votre engagement et votre contrat de crédit entre en application. C'est à partir de ce moment seulement que le prêteur peut commencer à vous réclamer le remboursement de son prêt,
- ou bien, vous revenez sur votre décision et renoncez au contrat de crédit selon les modalités ci-après.

Ministère de la Consommation

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE

SESSION 2000

**C.A.P.**

**B.E.P.**

Secteur A - 9 JUIN -

Epreuve :

Vie Sociale et Professionnelle

Coefficient { C.A.P. :  
B.E.P. : 1

Durée { C.A.P.  
B.E.P. 30 mn

Page

5/5